

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 Février 2010
A St Michel de Villadeix

Étaient présents :

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER
CENDRIEUX : L.AGRAFEUIL, C.CABRILLAC
CREYSSENSAC ET PISSOT : G.JOFFRE, C.DENIS
FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY
GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET,L/COULAUD
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU, P.GRAND
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, G.PEYROUNY
SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH : R.COLLINET, M.BECHADE,
CHALAGNAC : J.MANEIN, H.DUBUSSY
EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU,
D.FRADON
LACROPTE : J.P SAINT AMAND, M.CHEVREUX,
I.FAURE
ST MICHEL DE VILLADEIX : C.DUPONT,
P.CHADOURNE
VERGT : R. CACAN, M.VICTORION, B.DELPRAT
J.P. CHARPENTIER

Absents excusés : G.LEROUX

Secrétaire de séance : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND remercie C.DUPONT et son Conseil Municipal d'accueillir le conseil Communautaire pour cette séance de travail ordinaire et lui donne la parole.

C.DUPONT remercie et souhaite la bienvenue aux élus ; il présente la commune tant sur ses caractéristiques agricoles que sur les travaux prévus tel ceux de l'assainissement collectif.

J.P.SAINT AMAND invite l'assemblée à avoir une pensée pour le drame qui touche de nombreuses familles de Ribérac, et a fait 3 morts sur une route italienne.

Il donne la parole à Mr DEBRIENNE, Directeur de la Poste de Vergt, premier intervenant de la soirée.

Mr DEBRIENNE analyse les difficultés rencontrées par l'intercommunalité, dans la distribution du Trait d'Union. Il expose l'organisation du centre de Boulazac : lieu où la distribution des bulletins trimestriels est préparée. Il informe les élus de sa décision de garder les contrats locaux et de les confier directement aux facteurs. Il demande si des dysfonctionnements ont été constatés dans la dernière distribution du Trait d'Union. Seule la commune de Bourrou a été desservie avec 15 jours de retard. Il en explique les raisons.

Il insiste sur les relations de proximité de la poste au service de la population. Il encourage les élus à s'orienter d'une part vers les facteurs ou lui-même pour signaler les problèmes de distribution, ou vers Mr CHATEIGNE pour les difficultés relatives aux agences postales.

Il précise également qu'il accompagnera les facteurs dans leur tournée pour constater l'état des chemins communaux, ruraux et privés. Il rappelle l'interdiction de rentrer chez les usagers (cas exceptionnel pour les personnes âgées) et l'obligation d'installer les boîtes aux lettres à l'entrée du chemin privé (sauf s'il y a un danger particulier).

J.L.NOYER insiste sur le souhait de la collectivité qui veut travailler avec le service public représentée dans ce cas par La Poste

J.P SAINT AMAND remercie Mr DEBRIENNE de son intervention.

Il donne la parole à P.BUREY, représentant de l'association « Les rencontres d'Hortus en Sylve » deuxième intervenant de la soirée

P BUREY présente le projet de l'association : il s'agit d'un festival culturel de 4 jours, sur le thème des Cultures Régionales. Il y sera proposé plusieurs ateliers regroupés dans une seule commune et des veillées spectacles sur différentes communes. Il remet à chaque maire un document relatif à ce projet. Il appuie sur le fait que celui-ci réunit beaucoup de stagiaires et de participants bénévoles des départements extérieurs. Il demande quel pourrait être le lien entre ses différents intervenants et la population locale ?

J.P.SAINT AMAND informe les élus de la réunion de préparation de ce projet prévue pour le jeudi 18 février avec R.CACAN, P BUREY et lui-même.

R .CACAN demande si une personne du Collectif des Associations sera présente. Aucun contact n'a été pris.

J.P.SAINT AMAND demande que le Collectif des Associations soit représenté à la réunion de préparation citée ci-dessus, et propose que V.DUFRAIX, Présidente, contacte P.BUREY avant de rencontrer les associations pour établir le lien sollicité.

P.BUREY fait part d'un autre projet relatif à la toponymie (nom des lieux). Une soirée sera organisée sur ce thème. La commune de St Mayme de Pereyrol est candidate et sera présente à la réunion de préparation du sujet traité précédemment.

J.P.SAINT AMAND remercie P.BUREY de son intervention

21h30, le Président ouvre la séance comme à l'accoutumée.

I FAURE est élue secrétaire de cette séance.

❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2009**

↳ *Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité*

❖ **CORRESPONDANCES**

Les correspondances seront traitées au cours des différentes interventions des commissions.

M. Le Président donne la parole à Mme et Mrs. les Vice-présidents.

➤ **Commission des Finances et du Personnel : J.P.VIROL**

A. FINANCES

Les budgets sont en phase d'élaboration.

B. PERSONNEL

En réunion du bureau, il a été discuté des points suivants :

1. Prime de Service et de Rendement (PSR)

Cette prime concerne les techniciens et contrôleurs territoriaux. Elle était calculée sur le salaire moyen du grade. La nouvelle loi de décembre 2009 sur le régime indemnitaire de PSR définit un nouveau mode de calcul : un coefficient appliqué sur un montant fixe défini par la loi.

J.P.VIROL précise que la nouvelle PSR sera identique à celle attribuée avant la nouvelle loi.

Le Président soumet au vote l'ensemble cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

II. Augmentation d'heures des agents déjà en poste

• **Départ à la retraite de Mme CHANSARD**

Il est proposé un redéploiement d'effectifs sans création de poste qui permettra aux agents concernés d'être mieux rémunérés. La proposition est la suivante :

Augmentation d'heures des agents déjà en poste

▪ Un poste de 23h45 à 29h05 soit une augmentation de 5h20

▪ Un poste de 14h à 28h30 soit une augmentation de 14h30

J.P.SAINT AMAND intervient sur les compétences et la bonne qualité de travail des agents concernées à l'occurrence Mme DUBOIS et Mme LISSARRE.

Le Président soumet au vote l'ensemble de cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

• **Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH « Les Petites Canailles Les Lapinous »**

Les nouveaux locaux de cet accueil sont ouverts depuis le 8 février dernier, des heures de ménage supplémentaires sont à prévoir. Il est proposé d'augmenter les heures de travail de M.C. ALLEMAND. Elle passerait de 12h15 à 15h10 soit une augmentation 2h55.

Le Président soumet au vote l'ensemble de cette proposition.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

III. Courrier de Mme MORTESSAGNE (Cantine de Lacropte)

E.MORTESSAGNE demande une augmentation d'heure afin de passer agent CNRACL.

Le Bureau a analysé les heures de travail des agents de tous les restaurants scolaires sous la compétence de l'EPCI. Le Bureau a émis un avis défavorable à cette demande : il n'y a pas de nécessité qui justifierait cette augmentation d'heure. Le Président fait circuler la parole, aucune intervention sur le sujet.

Le Président soumet au vote la décision du Bureau.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité*

1V Courrier de Mme REVERDEL (Cantine de Lacropte)

Mme REVERDEL fait part d'un souci d'organisation de travail. Suite à l'intervention et les consignes de J.L MAHY (responsable hiérarchique du personnel des restaurants scolaires), il est proposé de faire un courrier à Mme REVERDEL lui rappelant de suivre les conseils et les instructions de J.L.MAHY.

Mme REVERDEL a refusé la proposition par l'administration d'embaucher ½ heure plus tôt et de débaucher ½ heure en conséquence.

Le Président soumet au vote des élus l'envoi du courrier

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

M.CHEVREUX intervient : elle revient sur la demande d'augmentation d'heure de Mme MORTESSAGNE. Elle précise que cette dernière est rémunérée sur la base de 25h alors que Mme REVERDEL est à 32 heures. Elle demande de trouver une solution d'équité dans le temps de travail de ces deux agents.

J.P.VIROL rappelle que le temps de travail des agents des écoles est légèrement supérieur au temps de travail rémunéré. Il explique que la rémunération est calculée sur un temps de travail annualisé c'est-à-dire que les vacances scolaires (période non travaillée) sont incluses. Cette solution permet au salarié de percevoir la même rémunération sur 12 mois, pour 10 mois de travail effectif.

J.P.VIROL donne le temps de travail des agents et les effectifs de chaque restaurant scolaire.

Il est rappelé également que Mme REVERDEL était en poste à la cantine de Lacropte au moment de la prise de la compétence scolaire. Par conséquent son temps de travail devait rester identique.

V. Absences du personnel

L'administration relève chaque absence du personnel : maladie, enfant malade, autorisation d'absence etc., elle renseigne les remplacements des agents et les coûts engagés. Après étude de l'administration il en résulte aucun abus sur les autorisations d'absence. Le coût représente les arrêts de maladie pour pathologie lourde. 3 agents sont concernés. Groupama prend en charge un agent sur trois. Les pathologies des deux agents restants sont dues à un sinistre antérieur à l'adhésion chez cet assureur. Les dossiers ont été transmis au CNP géré par le CDG. L'administration est dans l'attente des décisions des services de Paris, seuls compétents dans les traitements de nos demandes.

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

➤ Commission Economie T.NARDOU

A. MULTIPLE DE CENDRIEUX

Mr HALLER architecte a remis une estimation des travaux en phase APS sur un terrain mis à disposition par la mairie. Les architectes des bâtiments de France ont émis un avis favorable sur ce projet : Epicerie, restaurant, agence postale plus à l'étage un logement ou une extension. Le coût du projet est estimé à 586 000€ HT dont 525 000€Ht de travaux. La différence étant la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Ressources	Montants	%
Etat DGE	131 101.97€	25 % sur 524 419.90€
Etat FISAC extérieur	27 100.00€	40% sur 67 750.00€
Etat FISAC	155 526.88€	30% sur 518 422.94€
FEADER	50 000.00€	20% plafonné à 250 000€
Conseil Régional	50 000.00€	2 5% plafonné à 200 000€
Conseil Général	30 000.00€	20% plafonné à 150 000.00€
Emprunts	142 441.09€	24.3% sur 586 172.94€
Total HT	586 172.94€	

Le FISAC est une aide de l'Etat pour le bâtiment et le paysager. Le solde représente 24% de l'opération. Il est couvert par un emprunt lui-même couvert par les loyers. Le but est de réaliser une opération blanche, comme ce fut le cas pour le multiple de Lacropte

Les montants espérés sont :

		Taux Proposé		Montant sollicité	
Assiette Etat DGE	524 479.90€	25%	Montant sollicité	131 104.97€	
Assiette Etat FISAC	518 422.94€	30%	Montant sollicité	155 526.88€	
Assiette Etat FISAC	67 750.00€	40%	Montant sollicité	27 100.00€	
Assiette Europe FEADER	250 000.00€	20%	Montant sollicité	50.000.00€	
Assiette Conseil Régional	200 000.00€	25%	Montant sollicité	50 000.00€	
Assiette Conseil Général	150 000.00€	20%	Montant sollicité	30 000.00€	

L'Etat demande si le projet est arrêté avec certitude, avec le lancement des opérations avant de se prononcer sur les subventions.

Le FISAC demande un engagement des nouveaux locataires avant de se prononcer.

T.NARDOU rappelle que la période est favorable pour lancer les appels d'offres. Il appuie sur le fait que ce lancement n'engage pas l'EPCI dans la réalisation de ce projet, et propose de lancer les appels d'offres.

Le président soumet au vote des élus la validation du plan de financement prévisionnel, le dépôt des demandes de subventions et la réalisation du projet qui débutera en 2010 pour le financement et des travaux en 2011.

Le Président soumet au vote des élus l'envoi du courrier

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

A. Z.A.E PRES DE FIT

T.NARDOU informe les élus que l'EPCI est propriétaire d'une réserve foncière de 5 hectares. Le Président a signé tous les actes d'achats avec les différents propriétaires chez le notaire de Vergt le 4 février dernier. La commission de l'économie se réunira prochainement pour discuter des impacts.

➤ Commission de l'Agro-tourisme M.C.KERGOAT

A. TOURISME

Une réunion a eu lieu le 2 février. Il a été présenté le compte rendu de l'année 2009 relatif au tourisme sur la Vallée. Les campings ont bien fonctionnés. La taxe de séjour sur le canton s'élève à 0.40€ pour les campings et 0.70€ pour les hôtels.

B. APPROVISIONNEMENT DES CANTINES EN CIRCUIT COURT :

Le groupe de travail s'est réuni avec F.BOYER en présence de J.L.MAHY, pour l'approvisionnement des restaurants scolaires. Le but est de valoriser l'agriculture par les circuits courts. Le groupe de travail prévoit une visite la cantine de Marsaneix qui fonctionne en produits conventionnels.

J.P.SAINT AMAND intervient : il a présenté un plan départemental bio en session au Conseil Général la semaine dernière. Le travail sur ce plan se porte au niveau technique en collaboration avec Agrobio Périgord, le Conseil Général et la Chambre d'agriculture.

T.NARDOU demande si les supports d'aides au fonctionnement de ces circuits courts sont associés à ce plan et s'il aidera ce type de structures ?

J.P.SAINT AMAND répond positivement car le plan départemental concerne l'agriculture de proximité et est lié à la vente directe.

C. PETIT PATRIMOINE

R.CACAN informe les élus des travaux du lavoir de Vergt. Ces derniers avancent normalement malgré un léger retard dû aux intempéries.

➤ Commission N.T.I.C. B.DELPRAT

A. TRAIT D'UNION

B.DELPRAT remercie et félicite les membres de la commission communication pour leur travail sur le Trait d'Union qui paraîtra début mars.

Les articles du prochain Trait d'Union sont :

- La compétence Voirie
- Le SPANC
- Les paiements des restaurants scolaires,
- L'environnement
- Le service d'eau potable (SIAEP)

Il est ajouté au trait d'Union le questionnaire « La grande consultation du Pays Vernois ». Celui-ci a été établi par Mariette LAVIGNE, Stagiaire jusqu'en juin à la Communauté de Communes.

B.DELPRAT donne la parole à M.LAVIGNE.

M.LAVIGNE présente aux élus ses objectifs : elle axe son travail sur la Grande Consultation du Pays Vernois dont le questionnaire anonyme sera joint en double exemplaire au Trait d'Union. Elle prévoit de rencontrer les salariés de l'intercommunalité, les maires et les élus communautaires. Elle est à disposition de toutes personnes souhaitant des renseignements complémentaires. Elle ajoute que le questionnaire peut être retiré en mairie. Il est sur le site de la Communauté de Communes pour y être téléchargé ou rempli en ligne.

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de prendre le plus grand soin de ce questionnaire qui aura une répercussion sur les missions prochaine de l'EPCI.

B DELPRAT rajoute que la commission poursuit son travail sur ce qui a été demandé et fait part de son regret de ne pas avoir reçu d'article d'une des communes. Il précise que la place est libre.

B. DISTRIBUTION DU TRAIT D'UNION

B.DELPRAT demande aux élus de libérer l'intercommunalité de la tutelle de la poste pour engager des recherches sur d'autres prestataires.

J.P.SAINTAMAND fait part de son étonnement sur l'existence d'une convention. Il demande à B.DELPRAT de se la procurer auprès de La Poste.

B.DELPRAT ajoute qu'il a en possession un devis de Média Poste d'un montant de 260€ alors que la prestation de la poste s'élève à 600€ environ.

J.L.NOYER intervient. Il rappelle l'engagement sur la nouvelle distribution de Mr DEBRIENNE. Il propose d'attendre les prochaines distributions et d'en juger le fonctionnement. Le conseil communautaire pourrait ensuite débattre sur le coût de la distribution et du degré des prestations proposés par d'autres prestataires. Tous les présents sont d'accord sur ce principe

C. CONVENTION DE PARTENARIAT CVFM

B.DELPRAT remet aux élus une proposition de convention de partenariat avec CVFM qui propose à l'intercommunalité 5 minutes d'antenne tous les jours et des interviews sur le terrain pour 1 500.00€.

J.P.SAINT AMAND a reçu un courrier en tant que Maire dans lequel CVFM l'informe de la mise à disposition de l'antenne à titre gratuit. Cette proposition de gratuité est destinée aux municipalités, car le département a accordé une subvention dans ce sens.

Le débat s'engage sur l'utilité de ce partenariat.

J.P.SAINT AMAND propose que ce dossier soit soumis à la réflexion jusqu'au vote du budget. Les élus optent pour cette solution.

➤ Commission de l'Education M.VICTORION

M.VICTORION remercie le personnel des écoles qui a honoré le service pendant les intempéries.

A. BILAN DES CONSEILS D'ÉCOLE :

M.VICTORION informe les élus de l'évolution satisfaisante des conseils d'écoles

B. ALSH LES PETITES CANAILLES LES LAPINOUS :

M.VICTORION informe les élus de l'intervention de Mr GRIFFOUL. Le chauffage ne fonctionnait pas normalement. Mr GRIFFOUL a mandaté un bureau de contrôle qui a constaté les malfaçons. Le chauffage sera réparé prochainement.

Des avenants doivent être soumis au vote du Conseil Communautaire :

- Entreprise MURET : Avenant en moins value de 1435.00€ HT pour l'assainissement,
- Entreprise MURET : Avenant en plus value de 5245.40€ HT suite à la demande de la DDJS pour la création d'un parking sur le côté du bâtiment.
- Entreprise SMAC : Avenant en moins value de 693.00€ HT

Le Président soumet au vote des élus l'envoi du courrier

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

C. RESTAURANT SCOLAIRE DE CHALAGNAC :

L'ouverture des plis a eu lieu dernièrement. Le montant s'élève à 262 774.45€ TTC pour un estimatif de 284 492€.

Les travaux débutent prochainement car les subventions prévues sont attribuées pour la création de l'ALSH et l'agrandissement du restaurant scolaire. L'administration est dans l'obligation de jongler avec la ligne de trésorerie car les subventions restantes ne seront créditées qu'à l'issue du chantier de la cantine.

Les lots sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot N°1	VRD	Entreprise MURET	14 163.00€
Lot N°2	Gros Oeuvre	Entreprise CORDELIER	52 998.26€
Lot N°3	Charpente/Bardage Bois	Entreprise PHELIP	19 002.21€
Lot N°4	Couverture Zinguerie	Entreprise VESSAT	11 797.50€
Lot N°5	Menuiserie Alu	Entreprise METALLERIE	23 250.00€
Lot N°6	Menuiserie Bois	Entreprise BERNEGOUE	6 412.80€
Lot N°7	Platerie Isolation	Entreprise JUILLET BERNARD	12 200.00€
Lot N°8	Carrelage Faïence	Entreprise LANNET SARL	9 933.36€
Lot N°9	Peinture Revêtements Sol	Entreprise STAP Dordogne SARL	10 205.20€
Lot N°10	Electricité	Entreprise DIAL ELEC	11 816.80€
Lot N°11	Plomberie Sanitaire	Entreprise BINI A&G	24 228.39€
Lot N°12	Équipement Cuisine	Entreprise Froid Cuisine 24	23 285.00€
		Total HT	219 293.02€

D. CLSH LOU BRICOULOUS

M.VICTORION informe les élus de la dissolution au 31 décembre 2010 de l'Association Lou Bricoulous. J.P.SAINT AMAND précise que dans le cas d'une reprise évidente par la Communauté de Communes, il n'est pas question de reprendre le passif car le budget ne pourrait pas se le permettre. Il faudra que le bilan soit déposé et le passif absorbé avant la reprise.

Par ailleurs, à ce moment là, la rémunération du personnel devra être ajustée sur le salaire des agents intercommunaux.

Le Président soumet au vote des élus l'envoi du courrier

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

E. ENSEMBLE SCOLAIRE DE VERGT

M.VICTORION informe les élus de la suppression d'une classe primaire de Vergt, ainsi que l'ouverture d'une classe maternelle à Vergt. Un arrangement doit-être trouvé avec l'accord des parents.

F. CANTINE LACROPTTE

Une gazinière de la cantine de Lacroptte n'est plus aux normes de sécurité. Un rapport a été rédigé par l'unité de contrôle Ce restaurant scolaire est le seul à avoir deux gazinières. Il est proposé de la supprimer sans remplacement.

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces avenants.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

➤ Commission Urbanisme Assainissement M.GRELLETY

A. URBANISME :

I. Elaboration du PLU Intercommunal

L'ouverture des plis a eu lieu le 5 février 2010. 6 bureaux d'études ont répondu. Les différences de prix sont importantes.

L'analyse est actuellement en cours avec l'aide de la DDE.

Il est prévu d'envoyer un questionnaire pour clarifier certaines réponses et éventuellement d'auditionner les 2 ou 3 bureaux présélectionnés.

J.P.SAINT AMAND intervient. Il a fait un courrier à la fin 2009 à Mme Le Préfet, pour les secteurs porteurs. Il lui demande une possibilité de dérogation de révision de carte communale sans stopper la procédure de PLU Intercommunal qui doit durer 3 ans. Aucune réponse n'étant parvenue à ce jour, il demande l'autorisation de relancer la procédure.

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces avenants.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité et à l'intervention de J.P SAINT AMAND auprès des instances.**

B. ASSAINISSEMENT

Suite aux demandes des techniciens du SPANC, un animateur départemental pour l'assainissement non collectif a été nommé au Conseil Général. Il sera en relation avec tous les SPANC de la Dordogne. C'est une excellente chose qui permettra de coordonner les actions.

➤ Divers

T.NARDOU précise qu'une dépense de 10 000€ correspond à un point de fiscalité.

J.P.SAINT AMAND approuve et signale qu'il faut en tenir compte dans le budget. C'est pour cela qu'il a souhaité un nouveau système expliqué en son temps au Conseil Communautaire.

➤ Dates de réunions :

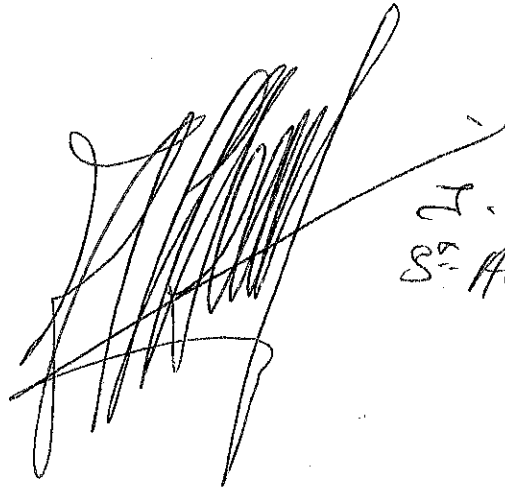
- Le 16/03/2010 à 18h30 : **Réunion de Bureau** à la Communauté de Communes
- Le 25/02/2010 à 18h30 : **Réunion de Bureau, Maire et SMIVOS** à la Communauté de Communes
à 19h30 : **Séminaire** à la Communauté de Communes
- Le 23/03/2010 à 20h30 : **Conseil Communautaire** à Salon. En raison du vote des budgets et à la demande des élus communautaires, il n'y aura pas d'intervenant. Par contre, compte tenu de l'importance actuelle des problèmes d'emploi, une réunion spéciale sera programmée sur ce sujet.

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de St Michel de Villadeix, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par le mode de fonctionnement de cette séance de travail .

J.P.SAINT AMAND remercie les élus de St Michel de Villadeix pour leur accueil et lève la séance à minuit.

Avec mon Amitié à toutes et tous.



J.P.
S^t AMAND